L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 14 DECEMBRE 1890. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

Dufour & Dosset, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 14 DECEMBRE 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par Spear et Escoffier, chez Mme Veuve J. Anglade, coin Conti et Bourbon, tous les gages forfaits.

Par le shérif, au No 393 rue Dryades, le contenu et les installations d'une pharmacie.

L'UNION FRANÇAISE.

Dimanche dernier, cette Société a renouvelé les pouvoirs de sa Direction et tenu une assemblée générale. Nous avons remarqué dans l'assistance M. G. Meyrier, gérant du Consulat de France, M. Alcée Fortier, professeur de français à Tulane University, etc.

On lira dans nos colonnes d'avis le tableau de l'œuvre de secours accomplie dans l'année, ainsi que les noms des administrateurs élus—les mêmes, croyons-nous, que l'an dernier, à deux exceptions près. Tous appartiennent aux meilleurs éléments de notre population. La plupart sont des vétérans de la bienfaisance; mais, sous leurs cheveux gris—ou tout à-fait blancs—on les voit encore montrer une ardeur juvénile. Aucun d'eux ne se prévaut de ses chevrons pour aspirer à la retraite, cependant méritée. C'est qu'on éprouve, à faire le bien, une austère jouissance qui fait oublier les lassitudes et donne du ressort aux natures généreuses.

L'UNION FRANÇAISE—nos lecteurs le savent—est une de nos institutions de charité les plus utiles et les plus légitimement populaires. Déjà vieille de près de vingt ans, elle a fait ses preuves et vaillamment conquis sa place au soleil, de même que dans les sympathies de tous les Louisianais de langue française. Mais, sur ce sujet, nous préférons laisser la parole à M. François Tujague, président de la Société depuis douze ans, dont le rapport officiel est un historique intéressant par les faits qu'il rappelle, et que nous recommandons vivement à nos lecteurs.

Rapport de M. Tujague.

L'UNION FRANÇAISE fut créée en 1872, au milieu du mouvement d'enthousiasme que provoqua, parmi les Français de la Nouvelle Orléans, l'option, pour notre nationalité, des Alsaciens et Lorrains qui vivaient, à cette époque, en Louisiane. Son but primitif fut, plus particulièrement, de venir en aide à nos compatriotes des deux provinces perdues qui cherchaient, dans l'émigration, à se soustraire au joug de l'Allemagne. Plus tard, elle a dû pourvoir aux premiers besoins des émigrants sans ressources qui nous viennent des autres parties de la France,—de même qu'aux misères locales qui se produisent dans notre colonie.

Grâce à l'ampleur de ses statuts, l'Union Française a pu s'adapter à toutes les situations sans enfreindre l'esprit de sa charte et sans oublier sa belle devise: PATRIOTISME ET BIENFAISANCE. Jamais elle n'a cessé, selon les termes de sa constitution, "d'être sur cette terre étrangère la représentation de la patrie et de former un lien entre les Français et leurs descendants."

Lorsqu'on passe en revue ses archives, on voit se dérouler devant soi une œuvre considérable et une carrière bien remplie. A toutes les époques de son existence, et sous toutes ses administrations, cette Société a fait courageusement son devoir. Pendant les calamités publiques, on l'a toujours vu se jeter dans la mêlée, se multiplier pour porter secours, redoubler d'efforts pour créer des ressources et les distribuer aux victimes du fléau.

C'est ainsi que pendant l'épidémie de fièvre-jaune de 1878, l'UNION FRANÇAISE donna ses soins à 708 malades et sauva de la plus profonde misère leurs familles dénuées de tout.

En tout temps, depuis sa fondation, notre Société a soulagé, jusqu'à la limite de ses moyens, toutes les infortunes françaises qui ont réclamé sa protection. Son historique est une longue suite d'actes de bienfaisance, en même temps qu'une lutte continuelle pour répondre aux besoins les plus impérieux des pauvres. Lutte accablante dans laquelle nous déplorons notre impuissance et qui met notre énergie à une rude épreuve.

Souvent nous sommes en présence de certains cas de misère qui étreignent le cœur. Tous les jours, nous assistons au triste spectacle d'un compatriote vieux, malade, ou infirme, sans amis et sans ressources à dix-huit cents lieues de ses foyers,—ou bien, d'une pauvre veuve sans soutien qui ruine sa santé pour donner du pain à ses enfants en bas âge.

Lorsque nous avons sous les yeux ces tableaux du malheur, malgré nous, nous songeons à tous ceux qui, sans se priver du moindre de leurs plaisirs, pourraient nous aider à soulager ces souffrances, à faire luire un rayon d'espoir dans ces sombres détresses!

Parmi les Français de la Nouvelle-Orléans, le nombre des besogneux n'est pas plus considérable que dans les autres colonies étrangères de cette ville. Néanmoins, comme toutes les autres nationalités, nous avons des victimes intéressantes de revers immérités ou d'imprévoyances regrettables. Pendant les douze mois d'exercice qui viennent d'expirer, nous avons été appelés à secourir 293 compatriotes des deux sexes dont l'état d'indigence et l'honorabilité ont été constatés par nos enquêtes. La plupart d'entre eux—ceux qui ne sont plus capables de gagner leur vie—reçoivent, tous les quinze jours, ou tous les mois, des subsides qui les aident à vivre tout le long de l'année. C'est ce que nous appelons nos pensionnaires.

Notre bureau de travail, pendant le même laps de temps, a pourvu d'emplois 167 émigrants français nouveaux venus. D'autres, en assez grand nombre, ont reçu des secours temporaires, en attendant des occupations. A tous, nous avons aplani, dans la mesure de notre pouvoir, les difficultés souvent douloureuses de leur début parmi nous. Cette tâche, qui dure depuis dix huit ans, se renouvelle tous les jours, sans trêve ni repos. Nous serions loin de nous plaindre, cependant, si nos moyens d'actions suffisaient à tous les besoins.

Notre Ecole se développe rapidement. A l'heure actuelle, 125 filles de nos compatriotes et de leurs descendants y apprennent le français, en même temps que l'idiome du pays. Cet effectif d'écolières représente le double de celui de l'année dernière, à la même époque. Il deviendrait encore plus important si notre budget comportait une augmentation dans le personnel des professeurs.

En faisant l'éducation des enfants, à des conditions accessibles pour tous, nous avons la satisfaction de rendre aux familles peu fortunées de sérieux services, tout en contribuant à maintenir, dans cette ancienne colonie française, l'usage de notre langue qui perpétue, dans le cœur des Louisianais, le souvenir de la France.

Pour compléter notre œuvre de secours, nous avons, depuis longtemps, projeté de construire, sur les terrains qui entourent notre édifice, un modeste refuge pour les vieillards français. L'emplacement est déjà choisi. Malheureusement, jusqu'à l'heure présente, l'état précaire de nos ressources nous a rendu impossible la réalisation de cette pensée. Le jour où l'on voudra nous aider, nous serons prêts à la mettre en pratique.

Nous appelons sur ce projet l'attention de ceux qui ont à cœur le bien-être de cette classe, si digne d'intérêt, de nos compatriotes. Nous le signalons également—de même que le reste de nos œuvres de charité—aux philanthropes à qui la fortune a prodigué ses faveurs; ils ne sauraient faire de leur superflu un emploi plus utile et plus méritoire.

Il s'agit de combattre cette chose stérilisante et plus funeste aux meilleures entreprises que le plus implacable des antagonismes; je veux dire, l'INDIFFÉRENCE!.... Voilà l'ennemi qu'il faut terrasser!....

Tels sont le passé et le présent de l'Union Française. Quel sera son avenir? Son avenir serait facile à prédire si, pour avoir l'appui de tout le monde, il n'y avait qu'à le mériter.

Nous vivons au milieu d'une population généreuse entre toutes. Je parle de la population louisianaise tout entière. Pour multiplier nos sociétaires—trop peu nombreux—il suffirait, je crois, de faire comprendre au public le bien que fait notre Société, et le bien encore plus grand qu'elle pourrait faire avec des moyens plus étendus. Les meilleures choses ne peuvent être appréciées que si elles sont connues. Faisons donc connaître notre mission, et rappelons-nous qu'il n'est pas nécessaire d'être né en France pour faire partie, à titre honoraire, de l'Union Française.

Déjà, nous comptons dans nos rangs plusieurs membres des plus en vue de cette chaleureuse population créole à laquelle nous rattachent les liens les plus affectueux de notre parenté de race. D'autres suivront leur exemple, si nous leur demandons de se joindre à nous. La cordialité avec laquelle nous ont accueillis tous ceux que nous avons approchés dans ce but, nous prouve qu'ils n'oublient pas qu'ils appartiennent, par le sang, à la grande famille gauloise, et que nous les trouverons toujours disposés à s'associer à une bonne œuvre française. L'essentiel est de solliciter leur concours—sans négliger celui des Français, auquel nous avons encore plus de titres.

Armons-nous donc de résolution pour plaider notre cause, qui est celle des pauvres. Lorsqu'il s'agit du soulagement des malheureux, tout le monde peut être avocat et même puiser dans son dévouement l'éloquence du cœur, la plus puissante de toutes. Surtout, ne nous laissons pas décourager par quelques refus. Le succès est le prix de la persévérance. L'obstacle n'est qu'un stimulant, d'ailleurs, pour les âmes bien trempées et les volontés robustes.

Nous remplissons une mission sacrée: des êtres humains—des compatriotes—qui souffrent comptent sur nous pour alléger leurs misères. A chaque nouveau membre que nous faisons inscrire, ou à chaque don qui est fait à la Société, c'est un morceau de pain qui s'ajoute dans nos distributions de secours aux veuves indigentes, aux enfants, aux vieillards.... Cela ne suffit-il pas pour adoucir l'amertume de nos déceptions?

Faire le bien, même au prix de quelques déboires, est un bonheur où nous trouvons notre récompense, si nous songeons qu'à l'heure suprême, alors que tout est fini pour nous sur la terre, la conviction d'avoir été utiles est une de nos consolations et le meilleur de nos titres aux regrets de nos semblables.

Courage donc et bonne chance, messieurs!

Formation de société.—Ce nous est un plaisir de signaler à l'attention de nos lecteurs quelques lignes que nous publions depuis déjà plusieurs jours sous trois signatures connues, signatures d'hommes entourés de respect, de considération: MM. Allain Eustis, Albert Paul, William P. Curtis. Ces messieurs viennent de s'associer pour l'exploitation d'un genre d'affaires où tous trois ont les qualités, les aptitudes voulues pour réussir, assurer à leur maison longue et brillante carrière. Ils feront les affaires d'encan et s'occuperont de propriété foncière, c'est-à-dire se chargeront des intérêts de toute personne domiciliée en ville ou à l'étranger et qui possèdent ici des biens. Le choix d'un agent est parfois chose épineuse: et c'est parce que ces messieurs nous sont connus que nous nous plaisons à les recommander.

Exposition annuelle.—Le moment est venu où les magasins étalent à l'envi leurs marchandises les plus belles, les plus nouvelles. Cette année le magasin de M. Brice Sembre, à l'angle des rues Royale et St Louis, se distingue des autres, par sa très remarquable exposition d'objets d'art, de fantaisie, d'utilité et de jouets. Exposition bijoutière que M. Brice Sembre a mis de grands soins à préparer et où le public trouvera de précieux achats à faire en ces jours de fêtes.

IF YOUR BACK ACHES, Or you are all worn out, really good for nothing, it is general debility. Try *BROWN'S IRON BITTERS.* It will cure you, cleanse your liver, and give a good appetite.

Sirop Delabarre pour la dentition.
Sirop Delabarre pour la dentition.
Sirop Delabarre pour la dentition.
Sirop Delabarre pour la dentition.

Une petite voie d'eau fait parfois sombrer un navire, si elle n'est pas promptement fermée. Il est également vrai qu'il est urgent de traiter à temps rhumes et toux par l'usage du sirop pectoral balsamique de Ducongé.

Les Scrofules, cette infection du système si redoutée, trouvent dans la Salsepareille d'Ayer une guérison radicale.

Une maman à Boireau:

—Notre pauvre petit Robert a avalé, aujourd'hui, une pièce de dix sous, et nous sommes bien inquiets.

—Voyons, répond Boireau, il ne faut pas vous désoler pour cela: dix sous, en somme, ce n'est pas beaucoup!

A propos des récentes discussions sur les titres nobiliaires, un journal cite un joli mot d'Alphonse Karr.

La scène se passait dans un salon.

Un personnage bouffi d'orgueil racontait une histoire qu'il commençait ainsi:

—Je descendais de l'omnibus de la Madeleine, quand tout à coup....

Alphonse Karr, que le récit intéressait peu, s'éloignait rapidement; puis, tout à coup, revenant après quelques minutes, il entendit le même monsieur qui, dans un groupe, pestant contre le peuple, s'écriait:

—Vous comprenez bien que moi, qui descend des croisés....

—Allons donc; interrompit Alphonse Karr, qui feignait l'étonnement, mais ne nous disiez-vous pas, tout à l'heure, que vous descendiez de l'omnibus de la Madeleine?

Vous jugez si l'on rit du prétentieux personnage!

De l'*Echo de Paris*:

La médecine de l'avenir.—Par téléphone:

—Allô.... allô!....
—Eh bien?
—C'est vous, docteur?
—Oui.
—Je suis malade.
—Toussez à l'appareil.
—Hum! hum! hum!
—Ça ne sera rien. Prenez des pastilles de chlorate.... Tenez-vous chaudement.... Je passerai vous voir tantôt.
—Merci.

En police correctionnelle:

—Ainsi, mon enfant, vous avouez être l'auteur de ce vol?
—Oui, monsieur le président.
—Vous commencez bien jeune à mal faire!
—Que voulez-vous? papa est malade et faut bien que je le remplace, je suis l'aîné!

Entre bonnes amies, à table:

—Vous ne parlez pas...., Est-ce que c'est votre râtelier qui vous gêne?
—La plaisanterie est d'un goût douteux.... Si j'en avais un, vous ne le diriez pas.
L'autre, froidement:
—Oh! que si!

M. Gaibollard, professeur d'histoire naturelle:

"Cochon. Les habitudes malpropres de cet animal semblent justifier le surnom que les naturalistes lui ont unanimement décerné."

A l'examen de baccalauréat:

—Qu'est-ce qu'un diplômé?
—Un diplôme! C'est une mesure de capacités.

Au coin de la place.

Un pochard s'adresse à un sergent de ville:

—Pardon, excuse, mon sergent, je cherche l'autre côté de la rue.
—Eh bien, traversez: c'est en face.
—C'est ce qui vous trompe, ô mon sergent! J'en arrive, et tout le monde m'a dit que c'était ici.

Les enfants, d'après le *Punch* de Londres:

Le pasteur est en visite chez Mrs Jones, et en attendant madame, fait causer les bébés dont il interrompt les jeux.

—Et toi, comment t'appelles-tu? dit-il à l'aîné, un gamin de quatre ou cinq ans.

—Mais, répond le moutard, vous devez le savoir! c'est vous qui m'avez baptisé!

Aux Tuileries.

Une gamine fin de siècle et sa bonne.

La gamine (dix printemps) montrant à ladite bonne un bambin d'une douzaine d'années:

—Va parler avec ton militaire. Pendant ce temps-là, moi, je parlerai avec Jules.

BROWN'S IRON BITTERS Cures Dyspepsia, Indigestion & Debility.

Guérissez votre toux et mettez-vous à l'abri de la phthisie en prenant à temps le sirop pectoral balsamique Ducongé.

Si les affections de vos poumons ont une origine scrofuleuse, la Salsepareille d'Ayer vous fera plus de bien que toute autre médecine.

CUCULLU.—Décédée hier matin, samedi 13 décembre 1890, à 11 heures et demie, à l'âge de 53 ans, MME VVE SENNEVILLE CUCULLU, née Constance Lambert. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Cucullu, Lambert et C. A. Philippi sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, Dimanche, à 4 heures précises. Son corps est exposé à la résidence de son beau-frère, Charles Philippi, rue Marais, entre Bayou et Ursulines.

KERR—Décédé, hier, à 6 heures moins un quart P. M., à l'âge de 42 ans et 6 mois, ROBERT KERR, né à la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de sa famille, ainsi que ceux de son frère V. Kerr et des familles Hy Ducatel, F. Hernandez et George Ferry, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui dimanche, 14 décembre, à 4 heures de l'après-midi, de sa résidence, coin Esplanade et Escampement.

TOURTE—Décédé samedi matin, à 4 heures A. M., BERNARD TOURTE, natif de France, à l'âge de 58 ans. Les amis et connaissances des familles Brunnert et Melchior, ainsi que les membres de la Batterie Guibet, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui dimanche, à 10 heures A. M., de la résidence, coin Ste-Anne et Tremé.

BERNARD.—Décédé hier, à 8 heures du soir, à l'âge de 74 ans et 6 mois, MARC A. BERNARD natif de Faverois, Département du Haut-Rhin, France, et résident de cette ville depuis 50 ans. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de ses fils Joseph et Célestin Bernard, et de son beau-fils, Jacob Graff, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu dimanche, 14 décembre, à 2 heures de l'après-midi, de sa résidence, coin St Claude et St-Ferdinand.

PERSAT—Décédé, à l'Hôpital de Charité de cette ville, le 6 décembre 1890, à l'âge de 58 ans, JULES PERSAT, natif de France. Son corps a été inhumé au cimetière Greenwood.

Les journaux de New Albany et de Vincennes (Ind.) sont priés de reproduire.

NATALE SWAGO—Décédé, samedi 13 décembre 1890, à 6.05 heures P. M., NATALE SWAGO, à l'âge de 50 ans 3 mois et 17 jours, natif de Raguse, Autriche, et résident de cette ville depuis trente-six ans. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de la famille Grasses et de M. Miladen, et aussi les membres de la New Basin Benevolent Association et de la K. O. H. Washington Lodge 2,540, sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu de sa dernière résidence, coin Julia et Remparts, lundi, 15 décembre 1890, à 10 heures A. M.

Les journaux de San Francisco, Cal., Chicago, Ill., Birmingham, Ala., et Laredo, Tex., sont priés de reproduire cet avis.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
152 rue Royale, coin Toulouse.

8 juil—6 m

Le Dr A. B. de VILLENEUVE

A l'honneur d'annoncer à son ancienne clientèle, qu'il a quitté le journalisme pour reprendre l'exercice de sa profession.

Il donnera tous les jours des consultations, de 2 à 4 heures, à sa résidence, 68 Nord Remparts, entre Bienville et Conti. 30 nov—1m

Exposition Annuelle
—DE—
JOUETS FRANÇAIS.

Le plus frais, le plus vaste assortiment jamais importé.

Verrerie Baccarat, Porcelaine de Saxe, Boîtes à Jouets, Boîtes à Mouchoirs en riche peluche Parisienne, Poupées ordinaires, Bébés riches.

Prix extrêmement bon marché.

Du reste toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus, chez

B. SEMBRE,
Coin St-Louis et Royale.

14 déc—3 dim

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pelican.

—ÉLECTIONS—

DIMANCHE, 14 décembre 1890, à midi.

A. L. TISSOT, Président.
H. MESSONNIER, Secrétaire. 14déc—1f

Mme CHAS. TROUILLY,
132 CANAL,

A l'honneur de prévenir le public en général et sa nombreuse clientèle en particulier, qu'elle vient de recevoir, de Paris, un assortiment aussi beau que complet en objets d'art et de fantaisie, éventails et corsets.

Spécialité de cheveux humains pour toupets, nattes et perruques.

Soins particuliers pour la coupe de cheveux, dames et enfants; coiffures haute nouveauté.

Teinture spécial pour l'entretien et la conservation des cheveux. 14déc—1f

Remerciements.

La veuve et les enfants de Nicholas Bothem désirent par ces lignes envoyer leurs remerciements à parents et amis qui leur ont témoigné un si sympathique intérêt à l'occasion de la mort de leur bien aimé époux et père, en assistant en aussi grand nombre à ses obsèques le 2 décembre 1890; ainsi qu'au Père Frank pour ses bonnes paroles de consolation à la maison mortuaire et au cimetière. 14 déc—1f

Association de l'Opéra Français, limited.—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1890.—A l'élection annuelle des Directeurs qui a eu lieu lundi, 8 décembre 1890, MM. A. C. Hutchinson, Cohen M. Soria, W. G. Vincent, F. T. Howard, Jules Aldigé, H. Laroussini, Jas. S. Richardson, Thos. Sully et G. W. Nott ont été élus pour l'exercice 1890.91. Et à une réunion du Conseil de Direction, tenue le 11 du courant, M. A. C. Hutchinson a été élu président; M. F. T. Howard, vice-président, et G. W. Nott, secrétaire-trésorier.

G. W. NOTT,
14déc—1f Secrétaire-trésorier.

New Orleans Co-Operative Banking Association.

PAUL M. SCHNEIDAU, Président.
A. WALZ, Vice-Président.

DIRECTEURS:

J. E. RICHARD, LEON HAUSTMAN
C. MADUELL, E. S. MAUNSELL,
L. DELCAZAL, A. F. RIMEL.

Pour informations, s'adresser au bureau, 73 rue de Chartres. 30 nov—2f

L'UNION FRANÇAISE.

Elections et Assemblée Générale.

Dimanche, 7 Décembre 1890.

L'Assemblée Générale est ouverte à 5 heures du soir, sous la présidence de M. FRANÇOIS TUJAGUE, président de la Société.

M. P. BOSSONNEY, secrétaire, lit les minutes de la réunion précédente, qui sont approuvées.

Rapports des Comités.

M. F. LAPLANTE, président du Comité de Finances, donne connaissance de l'état de la caisse. Les comptes du trésorier, M. ANTOINE CASTEL, sont reconnus exacts.

M. FÉLIX LARUE, président du Comité de Secours, résume l'ensemble des secours distribués pendant l'année d'exercice qui vient d'expirer. Ces secours alloués aux Français indigents et à leurs familles (après enquête) se décomposent ainsi:

Bons de provisions, 1848.
Bons en espèces, variant d'importance selon les cas de misère, 940.
Bons de médicaments, 75.
Consultations médicales gratuites, 91.
Bons de vêtements et literie, 12.

Par notre intermédiaire, 5 vieillards ont été admis à l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres; 2 infirmes ont été rapatriés en France; 5 indigents ont été enterrés aux frais de la Société, en totalité ou partiellement.

Total des bons divers, 2,973.

Fête Nationale.—A cette distribution exceptionnelle, 168 personnes ont reçu des bons en espèces s'élevant à $154—somme fournie par la **Société du 14 Juillet.** Deux dame-jeannes (50 bouteilles) de vin ont été envoyées, pour les vieillards français, aux Petites Sœurs des Pauvres.

Bureau de Placement.

Inscriptions d'émigrants français des deux sexes sur nos registres, pour les douze derniers mois, 503. Sur ce nombre, 167 ont été pourvus d'emplois par notre bureau, gratuitement. La plupart de ceux qui n'ont pu être placés par nos soins, ont reçu des secours. (On remarquera combien il nous est difficile, malgré tous nos efforts, de trouver des occupations conformes aux aptitudes de nos émigrants). Notre bureau est ouvert tous les jours (dimanches exceptés) de 9 à 3 heures.

Ecole de la Société.

Notre Ecole de filles (sous la direction de MLLE ERMANCE ROBERT, aidée de MLLES RAIMONDY et GARIDEL) possède actuellement 125 élèves. Les classes se font en français et en anglais, avec un programme d'études complet. La tenue, la discipline et le progrès des écolières ne laissent rien à désirer.

La Société remercie M. le docteur ROCQUET, ainsi que les autres médecins qui ont bien voulu accorder, à titre gratuit, leurs services professionnels aux malades indigents recommandés par nous. La Société transmet aussi l'expression de sa reconnaissance à l'*Abeille* et au *Franco Louisianais*, pour leurs faveurs, à M. L. PLACIDE CANONGE, pour ses chaleureux articles, de même qu'à toutes les personnes qui ont fait des dons ou rendu des services à l'UNION FRANÇAISE. Désormais, leurs noms seront publiés, si elles n'y voient pas d'objection.

Par un vote unanime, les Directeurs dont les noms suivent, ont été élus pour l'année nouvelle:

Direction pour l'Exercice 1890-1891.

M. LE CONSUL DE FRANCE, Président honoraire.

M. L. PLACIDE CANONGE, Vice-Président honoraire.

Président, François Tujague. 1er Vice Président, Félix Larue. 2me Vice Président Antoine Griffo. Trésorier, Antoine Castel. Secrétaire, P. Bossonney.

Directeurs.

MM. Félix Laplante, Auguste Fogeret, Jean Sénac, Auguste Carrouché, Marcel Maleau, Pierre Péret, Louis Bezeaulun, Edmond Ranson, Henri St-Pasteur, Félicien Javelet.

Pour copie conforme,
FRANÇOIS TUJAGUE, Président.
P. BOSSONNEY, Secrétaire. 14déc—1f

Assurances et Banques.

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1890.—L'élection annuelle pour neuf directeurs de cette banque, devant servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de la banque le MARDI, 13 janvier 1891.

J. L. BERCIER,
14déc—1m Caissier.

Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans, 12 décembre 1890.—L'élection annuelle des directeurs de cette Banque, pour l'exercice de 1891 sera tenue au local de la Banque, 106 rue de Canal, MARDI, 13 janvier 1891, de midi à 2 heures de l'après-midi.

JAS Y. TARLETON,
14 déc—1m Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, No 3 rue Carondelet.—Nouvelle Orléans, 3 décembre 1890.—Conformément à la section 2, Article 4 de la charte, une élection de douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI, 29 décembre 1890, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOS. A. HINCKS,
13 déc—au 29 Secrétaire.

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans 5 décembre 1890.—Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle suivant l'article 22 de la charte de 7 directeurs pour le service de l'année prochaine, aura lieu dans la salle de la banque, LUNDI, 15 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures du soir.

A. S. BRAUD,
5déc—10f Caissier.

New Orleans Insurance Association.—No. 26 rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1890.—Conformément à la Section 2 de l'Article 6 de la Charte, une élection de douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante sera tenue au bureau de l'Association, le LUNDI, 22 courant, de 11 heures A. M., à 2 P. M.

GEO. LANAUX, JR.,
5 déc—5 au 22 inc Secrétaire.

AVIS.

Les privilèges (Bar, restaurant, vestiaire, etc) pour la fête complémentaire donnée par le Club de la Démocratie Française, le lundi soir 19 janvier 1891, à la Salle de l'Union Française, seront vendus à l'encan le lundi, 15 décembre à 3 heures exactement, au local du club, 102 rue de Chartres.

Les conditions de la vente sont 50 pour cent comptant et 50 pour cent qui devront être payés le 10 janvier 1891 avant midi, à M. J. A. Baisson, trésorier du comité d'organisation, rues Toulouse et Bourbon.

Pour les renseignements s'adresser à M. J. A. Baisson. 13 déc—2f

French Opera Association, Limited.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1890.

Des soumissions détaillées seront reçues jusqu'au 20 janvier 1890, par le soussigné, pour la location du Théâtre de l'Opéra de la Nouvelle-Orléans pendant la saison de 1891-1892, ou pour plus de temps, si on le juge nécessaire, en vue de l'exploitation du dit Opéra avec une troupe et un orchestre de premier ordre.

G. W. NOTT,
13 déc—1sem Secrétaire et Trésorier.

Solfège, Chant, Piano.

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL, directeur de l'Orphéon Français, ex-directeur du Cercle de la Harpe Eolienne, du Cercle Gounod, du "N. O. Amateur Opera Co.," pianiste accompagnateur et répétiteur donne des leçons de solfège, de chant, de piano et d'accompagnement.

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL s'occupe aussi de direction d'orchestre et de concerts. S'adresser No 171 rue nord Derbigny.

19 nov.—3 m.—Dim Mar Jeu.

Formation de Société.

Les soussignés ont, ce jour, formé une société sous la raison: EUSTIS, PAUL & CURTIS, pour l'exploitation des affaires d'encan et de la propriété foncière, au No 159 de la rue Commune.

ALLAIN EUSTIS,
ALBERT PAUL,
WILLIAM P. CURTIS.

Nelle-Orléans, 8 Déc. 1890. 10déc—2sem

Gages. Gages. Gages.

Je prie respectueusement toutes les personnes qui me doivent des intérêts arriérés sur des effets mis en gages par elles de venir les payer à partir d'AUJOURD'HUI jusqu'au LUNDI 15 décembre 1890, époque à laquelle tous gages forfaits seront invariablement vendus à l'encan.

P. S.—La vente commencera LUNDI, 15 décembre 1890, à 11 heures, au coin des rues Bourbon et Conti, par l'entremise de MM. Spear & Escoffier.

8 déc— VEUVE J. ANGLADE.

G. PASSALAQUA.
Magasin de Chaussures Pelican,
227 rue d'Orléans, coin Claiborne.

Le magasin meilleur marché qu'il y ait en ville: le propriétaire vient de l'agrandir et d'augmenter son stock à cause de sa clientèle qui devient de jour en jour plus nombreuse. Ses bas prix le placent au-dessus de la concurrence. Il a reçu récemment pour $10,000 de chaussures élégantes et du dernier genre pour dames, messieurs et enfants. Ceux qui s'adresseront à lui seront certains d'être satisfaits. 10déc—1m—Mar.Jeu.Sam

PERDUE.

Une chienne de chasse, noire, tachetée de blanc au poitrail, âgée de cinq mois, hautes sur pattes, répondant au nom anglais de FAN. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au numéro 78 rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine. 29 nov—

Agence d'assurances bien connue de JAMES PREVOST,
135 rue Gravier, N. O., Lne.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est le seul agent représentant, dans cette ville, des compagnies américaines dont le capital-actif représente plus de dix millions de dollars. Il n'est pas lié par les tarifs ou les conventions d'une association quelconque, et il engage les personnes désireuses d'assurer leurs propriétés à venir s'entendre avec lui pour des polices à l'année ou à terme. Pertes ajustées et payées sans escompte.

JAMES PREVOST.
15 août—1 an—dim mar ven

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE, — PAROISSE D'ORLÉANS,

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que le quatrième jour du mois de décembre, en l'an du Seigneur mil-huit-cent-quatre vingt dix, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent-quinzième,

Pardevant moi, GUSTAVE LE GARDEUR, JNR, notaire, dûment qualifié et assermenté, en et pour les susdites paroisse et ville, où je suis domicilié, et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé:

Personnellement sont venues et ont comparu les personnes dont les signatures sont ci apposées, et ont individuellement déclaré que, se prévalant des dispositions de l'Acte No 36, approuvé le 29 juin 1888, ainsi que des lois de cet Etat relatives à l'organisation de Corporations s'occupant de travaux d'amélioration publique et ayant d'autres objets, et étant désireuses d'acquérir, de jouir de et d'exercer tous les droits, profits, privilèges et pouvoirs octroyés par les lois de cet Etat aux dites Corporations, ont consenti et consentent par la présente Charte, conviennent et s'engagent de même qu'elles lient les personnes qui pourraient s'associer à elles, à former un corps constitué pour les objets et fins ci après désignés aux conditions qui suivent qu'elles adoptent comme leur Charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera la

Lafargue Bros. Co., limited,

et son domicile est ici déclaré être établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de la Louisiane; et, sous son nom incorporé, elle aura pouvoir et autorité de la posséder et d'en jouir pendant une période de quatre vingt dix-neuf [99] ans à partir de cette date. Elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie devant les tribunaux: posséder, recevoir, louer, acheter, transférer, aussi bien qu'hypothéquer sous son nom incorporé tous effets immobiliers ou mobiliers. Elle pourra enfin avoir, jouir de et exercer tous les pouvoirs accordés par les lois de l'Etat à de telles corporations.

ARTICLE II.

Toutes citations ou autres procédures légales seront adressées au Président, ou, en son absence, au Vice-Président, ou en l'absence de ce dernier au Secrétaire Trésorier.

ARTICLE III.

Les objets et fins pour lesquels cette corporation s'organise, et le genre d'affaires qu'elle se propose d'exploiter, sont déclarés être comme suit, savoir: Pour établir et maintenir en la ville de la Nouvelle-Orléans, un emporium qui importera, achètera et vendra, recevra en consignation et disposera sur notre marché et les marchés étrangers des articles religieux de toutes descriptions tels que: Livres, fournitures de bureaux, ornements d'églises, peintures, gravures, chapelets, médailles et tous autres articles de religion, papeterie, œuvres littéraires, parfumeries, et tous autres objets de commerce ou d'agrément de tous genres.

ARTICLE IV

Le fonds-capital de cette Compagnie est ici fixé à la somme de soixante-cinq mille dollars ($65 000), divisé en et [illegible] six mille cinq cents actions d'une valeur de dix dollars ($10) chacune payable sur livraison du certificat de l'action. Aucun certificat d'action ne sera émis à moins que l'action ne soit pleinement payée, ou à moins qu'il ne soit émis comme si l'action était intégralement payée pour l'achat d'un objet quelconque ou en reconnaissance de travaux faits pour la Compagnie ou de services à elle rendus. Les actions de cette Compagnie ne peuvent être accessées. Le fonds-capital de cette Compagnie pourra être réduit ou accru de la façon pourvu dans un acte intitulé: "Un acte pourvoyant à la façon dont les corporations peuvent accroître leurs capitaux et indiquant le mode de mettre à exécution l'article 239 de la Constitution", approuvé le 28 juin 1882.

ARTICLE V.

Les transferts d'actions ne se feront que sur les livres de la compagnie. Aucun transfert ne se fera tant que l'actionnaire se trouvera endetté à la compagnie.

ARTICLE VI.

Un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, dont trois constitueront un quorum sera revêtu des pouvoirs de cette corporation dont il jouira et qu'il exercera.

Aucun actionnaire ne sera élu directeur s'il ne possède en son propre nom, ou au nom de la raison sociale à laquelle il appartient dix actions au moins du fonds capital de cette compagnie et qu'il ne continue à les posséder pendant tout le temps de son mandat.

Toutes les élections se feront par la voie au scrutin; la première élection aura lieu le troisième mardi de décembre 1893, et au même jour, plus tard, tous les [illegible]. Toutes les élections seront tenues sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de Direction. Avis de l'élection sera publié dans un des journaux quotidiens de la Nlle-Orléans une fois par semaine, pendant les trente (30) jours qui précéderont ladite élection.

L'actionnaire aura droit, en personne ou par un fondé de pouvoirs, à un vote par action possédée par lui. Une majorité des votes reçues constituera une élection.

Le fait que les directeurs n'auront pas été élus à la date ci dessus indiquée ne dissoudra pas la Compagnie; dans ce cas, les membres de l'ancienne direction resteront en fonctions jusqu'à ce qu'il leur ait été donné des successeurs par la voie du scrutin et que le mandat de ceux-ci aura été reconnu.

Les vacances qui se produiront dans le Conseil de Direction seront remplies par les directeurs restants.

A sa première réunion, après l'élection, le Conseil de Direction désignera parmi ses propres membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier dont il fixera le traitement et qu'il pourra destituer. Il pourra aussi de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, agents et autres employés qu'il jugera convenable pour gérer les affaires de la compagnie. Il établira les règlements et sous-règlements nécessaires et il pourra ensuite les changer, les modifier et les amender.

Le dernier jour de février 1892 et des années subséquentes, après avoir prélevé sur les recettes de quoi former une réserve dont le chiffre sera fixé par le Conseil de Direction, celui-ci pourra, si l'état des finances le permet, déclarer des dividendes payables à partir du 1er jour du mois d'avril suivant.

ARTICLE VII.

Les personnes suivantes sont par les présentes désignées pour former le premier Conseil de Direction; elles conserveront leur mandat jusqu'au troisième mardi de décembre 1893 ou jusqu'à ce qu'il leur ait été donné des successeurs par voie d'élections,

Savoir:

LUDOVIC LAFARGUE,
JOSEPH MARTIN VILLAVASO,
GABRIEL PASCAL,
MAURICE LAFARGUE,
ADOLPHE CHREISER.

Ledit Ludovic Lafargue sera président, ledit Gabriel Pascal vice président et ledit Maurice Lafargue secrétaire et trésorier de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Quand cette compagnie sera dissoute, soit par limitation ou pour toute autre cause, la liquidation de ses affaires se fera par trois commissaires qui seront désignés à cet effet par les actionnaires à une assemblée générale convoquée dans ce but après trente (30) jours d'avis dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

S'il se produit des vacances parmi ces commissaires, ceux qui seront encore en fonctions les rempliront à une réunion spéciale convoquée dans ce but après quinze (15) jours d'avis dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE IX.

Cette charte (ou acte d'incorporation) peut être modifiée, changée ou amendée, avec l'assentiment des membres présents possédant les trois quarts du stock, ou par leurs fondés de pouvoirs, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but après trente (30) jours d'avis dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nlle-Orléans.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de cette Compagnie ne sera tenu à une responsabilité quelconque, pour contrats conclus ou fautes commises, en sus de la balance non payée qui devra encore à la Compagnie sur les actions qu'il possède. Aucune informalité d'organisation n'annulera cette charte ni n'engagera la responsabilité d'un actionnaire pour un montant dépassant la balance qu'il doit encore à la Compagnie.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville de la Nlle-Orléans, au jour au mois et en l'année précités, en présence de Charles P. Drolla et George Augustin témoins majeurs résidant en cette ville, lesquels ont signé avec lesdits comparants et moi, notaire après lecture du tout.

(Original signé) A. SCHREIBER,
G. PASCAL,
J. M. VILLAVASO,
MAURICE LAFARGUE,
L. LAFARGUE,
CHAS P. DROLLA,
GEO. AUGUSTIN,
G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire.

Moi, soussigné, conservateur des hypothèques, dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'Acte d'Incorporation ci-dessus de la "LAFARGUE BROS CO. LIMITED," a été ce jour d'hui enregistré à mon bureau, dans le livre 395, folio 792.

Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1890.
[Sceau]
(Signé) GEO. GUINAULT, R. M.
Copie exacte de l'original enregistré en mon bureau.
Nlle Orléans, 4 décembre 1890.
(Signé) G. LEGARDEUR, Jr.,
9 déc— notaire.

Magasin du Bon Marché

F, ADRIEN BRUNET
Horloger, Bijoutier, Joaillier,
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.
133 - RUE ROYALE - 133
Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent
Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc—1 an

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la [illegible] de journaux du [illegible], coin Dauphine et Bienville.

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilots de la rue du Canal, 2me district

1er nov90—1 an—mer.jeu.dim

LA NOËL

Approche, et dans bien des maisons on peut voir rayonner le bonheur si on y pose un Beau Tapis Neuf acheté au magasin de

LEOPOLD LEVY, 133 rue du Canal.

Nous offrons en vente pour les jours de fête, des tapis de toutes qualités et couvertures ceux qu'ont des achats de ce genre de ne pas attendre au dernier moment, afin qu'ils ne soient pas désappointés par la livraison tardive. Il serait donc bon qu'ils en donnassent la commande tôt pour qu'ils les puissent avoir dès qu'ils les désireraient.

D'autres jolis cadeaux seraient nos Portières chenille et Turcoman, nos rideaux de soie et de dentelle, nos stores de fenêtres, grands et petits rugs et nombre d'autres charmantes nouveautés, le tout devant être vendu à des prix plus modiques que jamais. Venez tous au magasin le meilleur marché en ville.

LEOPOLD LEVY, Nº 133 RUE DU CANAL.
13oct1890—1an—DMaJ

L'EXPOSITION

La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans!

LEON GODCHAUX,

81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres

LE PLUS GRAND MAGASIN DE VETEMENTS DU SUD.

Expose en ce moment un Stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.

Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.

29 nov 90—1 an—dim mar jeu

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.

Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres,
Pendules,
Argenterie,
Bijouterie,
Diamants,
Jumelles, Etc., Etc.

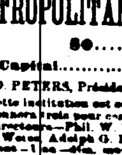

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
1er sept 90—1an

METROPOLITAN BANK, DEPARTEMENT DES EPARGNES

80............RUE DU CAMP............80

Capital............$350,000 | Profits non divisés............$40,000

FRED. PETERS, Président. FRANK RODER, Vice Président. ED. CLAUSSEN, Caissier.

Cette institution est ouverte et prête à recevoir des dépôts d'un dollar et au-dessus, sur lesquels elle donnera trois pour cent d'intérêt payable tous les six mois.

Directeurs—Phil. W. Dielman, Frank Roder, Jacob Hassinger, N. F. Kiampp, John Nelson, Aline Weiss, Adolph G. Ricks, Fred. Peters et Louis Lonnhard.

1er sept—1 an—dim. mar

P. WERLEIN,

135 rue du Canal.

LES MEILLEURS PIANOS.	LES MEILLEURES ORGUES.
PRIX MODIQUES.	CONDITIONS FACILES.
ACCORDS.	REPARATIONS.

12nov—

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire

12 nov. 90—1an

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

• BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. R. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. E. Rice, Sec.
1las—1 an

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

25 sept—

Publié et prêt à être livré au Public:

Le Livre Bleu de la Nlle-Orléans

PAR SOARDS—POUR 1890-91.

Servez-vous du livre bleu pour adresser vos invitations, circulaires, etc., aux demeures des meilleures familles.

Un directory de noms choisis de toutes les personnes dépensant de l'argent et dont la connaissance peut être précieuse.

Sa valeur pour se référer à 10,000 noms de choix arrangés en ordre alphabétique et classés par rues et numéros est apparente à tous.

Si vous êtes d'une façon quelconque intéressé à obtenir le patronage des classes aisées, vous serez charmé de l'excellence de l'annuaire qui vient d'être publié. Faites le demander de suite, car il n'y en a qu'un nombre restreint d'exemplaires, et l'ouvrage étant vendu par abonnement.

L. SOARDS, Editeur.
5 Place Commerciale, coin Camp.
14 sept—

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice-Président; Ernest Praget, Secrétaire.

BUREAUX:

No 194 RUE COMMUNE,

NOUVELLE-ORLEANS.

31 août—1 an—dim

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Ouverts de 10 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1890.

Liste de publications.

Alt (famille)	de Jean Delasse)
Baudoin, Antoine Placide	Passbon, Pierre
Baylot, Jeanne	Raoul, Louis
Cammont, Jean Marie	Robbin, Bernard et famille
Casaux, Germain	Samges, Charles Alphonse
Darmana, Julien	Sunne Jean Louis
Daarts, Marie(Mad'lle)	Sebetier, Jean Marie,
Gerard, Charles	époux
Gardères, Marie (veuve	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er novembre 1890.

Le Gérant du Consulat,
Signé G. MEYRIER

Dr J. B. PEREZ,

Médecin et Chirurgien,

Ayant une expérience de 25 années pour le traitement et la cure de toutes les maladies des

Organes Génito-Urinaires,

Et des maladies provenant de débilité nerveuse ou physique, causée par l'âge avancé ou des abus de jeunesse. Maladies chroniques soignées avec succès. La maladie de Bright, la Gravelle, le Catarrhe de la vessie, l'Ecoulement, la Spermatorrhée et tous les désordres d'un caractère privé sont traités sans usage de mercure ni d'aucune drogue nuisible à la santé. Cures assurées. Rétrécissements de l'urètre. Maladies et irrégularités des femmes promptement guéries. On peut se procurer au bureau du Dr [illegible], 15 rue des Remparts, côté sud, près Canal, les pilules dites: "Dr Perez Female Regulating Pills," et le "Female Regulating Mixt," les remèdes les plus efficaces pour guérir toute espèce d'irrégularités des femmes.

15 déc—1 an

LEÇONS DE FRANÇAIS,

PAR EMILE SEARES,

Bachelier ès lettres de l'Université de France [illegible]

C. LAZARD & Cie

25 ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

24 oct 90—1 an—dim mar ven

AMUSEMENTS.

THEATRE ST-CHARLES.

Mme D. Bidwell...... Propriétaire et directrice.
A. Roig.............Gérant.

Une Semaine Commençant Dimanche, 14. Matinées usuelles.

LILLY CLAY'S COLOSSAL

Gaiety Company.

Sous la direction de SAM T. JACK.
Dimanche 21 déc—EAGLAN'S WAY.
13 déc—

ACADEMIE DE MUSIQUE

MME D. BIDWELL, Propriétaire et Directrice.
A. ROIG..............Gérant.

Deuxième et dernière semaine de

La célèbre pièce de Denman Thompson,

THE OLD HOMESTEAD!

Le plus beau drame domestique qui ait été joué à la Nouvelle-Orléans.

Dimanche 21 déc.—THE LITTLE TYCOON, de Willard Spencer.

Le contrôle sera ouvert jeudi 18 décembre.

13 déc—

ROBINSONS MUSEUM & THEATRES

Ouvert de 11 A. M. à 10 P. M.

ENTRÉE, 10 CENTS.

Nouvelles Merveilles!
Nouvelles Curiosités!
Nouvelles Figures!

M. et Mme Shields les plus grandes personnes sur terre. Flora, la Déesse des Fleurs, M Shidne, le Japonais faisant des Fleurs en Cire L'Araignée Humaine. Une Illusion merveilleuse par le Prof E. A. Stendell. Punch & Judy, Prof. Cannon.

Dans le Théâtre No 1—Combinaison Sandford & Ward.

Dans le Théâtre No 2—Compagnie de Comédie Musicale des Frères Rogers.

Tous les mercredis et samedis, jours de cadeaux aux dames et aux enfants. 14déc—1f

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

A la matinée des Dames, samedi, à midi,

LA MASCOTTE

Bettina.....................A'lce Rebo

Toutes les places réservées, 50c.

SAMEDI SOIR, 13 décembre, à 8 h.
27ème soirée fashionable de souscription.

L'AFRICAINE,

Avec MM Merrit, Coste, Chavaroche, Cortel, Sylvain, Stephane, et Mmes Briard et Potel Bernard.

A la matinée d'opéra—dimanche, à midi,

LUCIE DE LAMERMOOR.

Edgar, M. Cossira; Lucie, Mme Duquesne.

Dimanche soir—**LE GRAND MOGOL.**

Places réservées en vente au bureau de la maison P. Werlein, 135 rue du Canal.

13déc—2f

GRAND OPERA HOUSE.

H. Greenwall & Son, Locataires et Directeurs.

CE SOIR: les renommés et fameux

HANLONS'

Grand spectacle féerique

FANTASMA

50............ARTISTES............50

Magnifiques décors—Effets mécaniques merveilleux—Transformations surprenantes. Voyez la grande scène d'exécution.

Dimanche, 21 décembre—GYPSY BARON et KING'S FOOL. Opéras comiques de Conried.

14déc—

UN GRAND CONCERT VOCAL AVEC ORCHESTRE

Sera donné à la Salle Grunewald, à 8 heures du soir,

Mercredi, 17 décembre 1890.

—PAR—

Mlle Carrie Baumann

Des billets sont en vente aux magasins de musique de Grunewald de Werlein et de Ha t.

Prix du billet, $1 00, siège réservé, 50 cts supplémentaire. On peut se procurer des sièges réservés au bureau de location de Grunewald Hall les 15, 16 et 17 de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

Des billets et des sièges réservés sont en vente au bureau de location.

7 dec—7 14 15 16 17

ROBINSONS

M. Shidne, artiste japonais; Flora, Déesse des Fleurs, l'Araignée humaine, George Selden, Lougi Patrigo et Miss Emma Egbers. Théâtre No 1—Compagnie de Ward & Sandford. Théâtre No 2—Combinaison des Frères Rogers. 11 déc—

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company, New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

MANUEL ABASCAL,	EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ,	H. GALLY,
S. GUMBEL,	A. SCHREIBER,
CHAS. A. SCHMIDT,	JULES ANDRIEU,
JULES TUYES,	H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

24 déc—

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889

PRIMES RECUES.

Sur les risques d'incendie		$425,699 35
Sur les risques de rivière		22,586 57
Sur les risques de mer		12,249 19
		$460,535 11
A ajouter:		
Primes non acquises de 1888		102,428 94
Total des primes		$562,960 05
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		$ 28,906 49
Revenu total		$591,875 54
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$190,110 41	
Sur risques de rivières	16,883 63	
Sur risques maritimes	10,599 91	
Total pertes payées	$217,593 96	
Primes remboursées, et cancellations	47,796 90	
Commissions	65,505 06	
Réassurances	25,898 44	
Taxes et licences	7,323 59	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	37,965 56	
Total des déboursés		$402,083 02
Surplus		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés		$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		33,500 00
Profits net		41,704 20
		$189,792 52

ACTIF
(A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir:		
En banques	$98,632 81	
Au bureau	3,923 65	102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crescent		130,900 00
$100,340 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		149,669 80
$28,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		8,506 00
Une action du capital du N. O. Board of Trade		75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		175 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co		825 00
Une action French Opera House Co		250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters		150 00
Primes en cours de perception		49,818 56
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	25,000 00
Dividendes non payés	1,584 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	29,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.

M. T. DUCROS, notaire,
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci dessus en représente correctement la situation.

(Signé) J. H. MENGE,
FRANK RODER,
THOS. J. WOODWARD,
MORRIS SCHWABACHER,
F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu [illegible] payer aux actionnaires un dividende de QUATRE POUR CENT [illegible]

[illegible]

Nlle-Orléans, 16 Janvier 1890.

[illegible] A VENDRE

NOUVELLE-ORLEANS, 3 décembre 1890.

Avis est par le présent donné qu'à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hibernia, de la Nouvelle-Orléans, Lne, tenue au bureau de la compagnie le 3 décembre 1890 conformément aux exigences de l'Acte 24 de l'Assemblée Générale, Etat de la Louisiane, de l'année 1890, avis ayant été donné en temps et lieu, le fonds capital de cette compagnie a été réduit à sa valeur réelle, à savoir, $217,740 00. Et avis est de plus donné, qu'à un meeting régulièrement convoqué après due notice, les actionnaires ont pris en considération et ont adopté les amendements suivants à la charte de la compagnie, à savoir:

ARTICLE III, SECTION 1.

Amendé en biffant à la septième ligne les mots "vingt cinq" et en insérant à la place de ceux-là le mot "dix".

ARTICLE IV, SECTION 1.

Cette section sera changée de la façon suivante:

"Le Fonds Capital de cette compagnie est par le présent fixé à deux cent mille ($200 000) piastres, divisé en deux mille actions de cent piastres chacune, dont le tout est payé au plein"

Que conformément à la décision ci-dessus réduisant le Fonds Capital et nombre d'actions, de nouveaux certificats de stock seront émis aux Actionnaires dans la proportion d'une action pour chaque deux actions que possède à présent le dit actionnaire de la valeur au pair de cent piastres par action en rendant les vieux certificats, trente jours après cette date.

Par ordre du Conseil de Directeurs.

JOHN T. GIBBONS, Président.

5 déc—30f

SCIENTIFIC AMERICAN ESTABLISHED 1845

is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors.

GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

OFFICIEL.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi relative aux Notaires de la Paroisse d'Orléans, et réglant leur nomination, leurs cautionnements, leurs qualifications, leurs devoirs et leurs obligations, établissant aussi la manière d'assurer la valeur du cautionnement et prescrivant certaines pénalités, approuvée le 1er juillet 1890 avis est, par le présent, donné que les Notaires de la Paroisse d'Orléans dont les noms suivent savoir: MM. F. J. Aleix, Frédérick Adolphe, Charles G. Andry, William Amill, Eusèbe Beany, John Baccich junior, John Bendernagel, Théodule Buisson, William F. Brewer, Louis F. Bechereau, Emile J. Barnett, George M. Barnett, John J. Barnett, William B. Barnett, Edward Joseph Blanchard, Ernest Commagère, John Calhoun, Benjamin F. Cheatle, T. Wharton Collens, P. A. Conand, Edgar M. Cahn, Théodore Cenas, George W. Christy, J. F. Coffey, William H. Conley, F. D. Charbonnet, M. E. Dorlecourt, Antoine Doriocourt, Félix J. Dreyfous, Abel Dreyfous, Michel V. Dejan, André Dorlecourt, junior, Frederick Duibel, M. T. Ducros, Geo. W. Dearing, junior, Joseph Duvigneaud, Richard M. Daniel, Walter D. Denegre, F. B. Earhart, C. M. Eustis, John G. Eustis, S. C. Elliott, Charles Franke, Samuel Flower, Paul L. Fourchy, James Fahey, J. Henry Fosselle, W. Morgan Gurley, Hewes T. Gurley, Edgar Grima, Henry L. Garland, junior, Théodore Guyol, Michel Gritta, J. V. Gu[illegible], Michel Gernon, Frank Hébert, B. R. Howard, Andrew Hero, junior, W. O. Hart, Henry Heidenhain, Edward Ivy, Peter J. Kramer, William R. Kernan, Ferdinand Kirchner, Fergus Kernan, John B. Legier, Ambroise G. Lapice, Gustave Le Gardeur, junior, A. J. Lewis, Hunter C. Leake, E. A. Laminais, P. Henry Lanauze, J. F. Meunier, Edwin T. Merrick, junior, John T. Michel, Louis A. Martinet, Octave Morel, James McConnell Junr, George G. McLean, Arthur McGuirck, Benjamin Ory, William P. Pascoe, George C. Preot, George T. Patton, A. Peyroux, Frank E. Rainold, C. G. [illegible], P. Alphonse Ranson, J. B. Rossier, Henry J. Rhodes, Bussière Rouen, [illegible] Soniat, M. C. Soniat, William H. Seymour, Zacharie Sparring, Joseph H. [illegible], Simonds, James Simeon, E. K. [illegible], Ilar H. Shields, J. D. Taylor, [illegible], N. B. Trist, Paul E. Théard, [illegible], Robert T. Upton, Charles [illegible], Voorhies, Omer Henri Villere, [illegible], Jefferson C. Wenck, James J. Woulfe, Andrew H. Wilson, Joseph H. Wolfe, [illegible], William H. Wright, John J. Ward, [illegible] Frédérick [illegible] [illegible]

Par le Gouverneur [illegible]